Étude de cas 7

Projet d’inventaire d’une communauté en Ouganda

En Ouganda, une ONG locale est en train de mettre en place un processus d’inventaire au niveau des communautés, en coopération avec le Ministère de l’Égalité entre les sexes, du Travail et du Développement social. Il s’agit d’une initiative pilote menée dans le cadre d’un plus vaste projet lancé par l’UNESCO au Botswana, au Lesotho, en Namibie, au Swaziland, en Ouganda et en Zambie : le « Projet d’inventaire du patrimoine culturel immatériel au niveau d’une communauté dans six pays de l’Afrique subsaharienne » (2010-11). Le Gouvernement flamand (Belgique) a octroyé une aide financière au projet d’ensemble.

Les responsables de ce projet ont commencé par tenir une réunion sur le renforcement des capacités organisée par l’UNESCO à Maseru, Lesotho, en février 2010. Un membre du personnel du siège de l’UNESCO et deux de ses experts régionaux ont dirigé la réunion à laquelle assistaient des délégués des six pays participants. Des exercices de suivi d’inventaire sont aujourd’hui en cours dans ces pays. Ils sont mis en œuvre par les autorités nationales et/ou les organisations locales et reçoivent le soutien des agents culturels des trois bureaux de l’UNESCO hors Siège (Harare, Zimbabwe ; Nairobi, Kenya ; Windhoek, Namibie).

#### Projet d’inventaire d’une communauté en Ouganda

En Ouganda, le but du projet est de dresser l’inventaire des éléments du PCI d’une communauté spécifique, avec son entière participation. Toutefois, l’objectif principal du projet global est de renforcer les capacités afin de recenser et de gérer le PCI des pays et des communautés bénéficiaires. L’idée est de développer les capacités des agents culturels et des personnes qui travaillent dans les ministères chargés de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine culturel immatériel. Ces derniers seront ensuite en mesure de dresser régulièrement des inventaires avec le concours des communautés concernées, une fois le projet arrivé à son terme.

En Ouganda, après avoir accepté de prendre part au projet de l’UNESCO, le Ministère a désigné le Centre des Arts du spectacle et de la Culture (CEPAC) comme instance principale chargée du projet à l’échelon national. Le CEPAC est une ONG active au sein de la communauté Busoga non loin de Jinja. Un expert du CEPAC a été désigné pour assister à la réunion susmentionnée au Lesotho. Un comité de gestion du projet a été constitué avec des représentants du Ministère, de la Commission nationale pour l’UNESCO, du CEPAC et du Bureau de l’UNESCO à Nairobi. La quasi-totalité des réunions du Comité se sont déroulées par voie électronique car les membres n’étaient pas dans la même ville.

#### Projet pilote d’inventaire au sein de la communauté Busoga

Le CEPAC a passé deux mois à sélectionner avec soin douze agents locaux en tenant compte des critères d’âge et d’égalité des sexes, qui manifestaient un vif intérêt à l’égard de leur patrimoine culturel immatériel et avaient de bonnes compétences en matière de communication. Un atelier d’une semaine s’est tenu à Jinja, en mai 2010, sous l’autorité d’un des formateurs régionaux de l’UNESCO et de l’expert national du CEPAC. Il a aidé à préparer les agents locaux à participer au projet de sept mois. Deux jours de travail étaient prévus sur le terrain avant de consigner par écrit les informations recueillies dans le formulaire d’inventaire. Le projet pilote ougandais a également été lancé dans la capitale, Kampala, afin d’informer les ministères pertinents et toutes les parties prenantes dans le domaine culturel de la portée et de l’objectif du projet.

Le travail sur le terrain a duré de juin à décembre 2010. Les agents locaux étaient répartis en trois groupes qui ont tous étudié le même élément sur une période donnée dans différents villages. Les données ont été collectées à l’aide d’appareils photo et d’enregistreurs portables achetés par les responsables du projet. L’expert national du CEPAC a discuté de l’avancement du projet avec les agents locaux au fur et à mesure de la progression des travaux et les a aidés à trouver des solutions aux problèmes identifiés.

Les Busogase sont engagés dès le début de l’opération : ils ont été mis au courant du projet dès son lancement à travers des émissions de radio et par le bouche-à-oreille. Des agents locaux ont été recrutés parmi eux et ont demandé aux membres de la communauté d’identifier les éléments du PCI sur lesquels travailler. Ce processus a permis de sélectionner un certain nombre d’éléments du PCI. Les membres de la communauté ont donné des informations sur les éléments recensés.

#### L’inventaire des Busoga

Le projet a suivi les définitions et les domaines du PCI et de la sauvegarde mentionnés dans la Convention du patrimoine culturel immatériel de l’UNESCO. Les participants à l’atelier de formation initial ougandais ont toutefois fait remarquer que le système judiciaire traditionnel local ne correspondait pas vraiment aux domaines énoncés dans la Convention et ils souhaitaient par conséquent le classer en tant que domaine spécifique du PCI dans leur propre communauté.

En décembre 2010, les informations sur plus de quinze éléments avaient été recueillies, à savoir : (a) pratique et méthode de préservation des aliments ; (b) derniers rites ; (c) mythes de la création ; (d) attribution du nom à l’enfant ; (e) danses traditionnelles ; (f) fabrication de tambours ; (g) cérémonie de présentation ; (h) cérémonies pour les jumeaux ; et (i) pratiques religieuses traditionnelles.

#### Questionnaires semi-structurés

Les équipes de travail sur le terrain ont utilisé des questionnaires semi-structurés pour les guider au cours des interviews, en posant des questions supplémentaires quand il y avait lieu. L’expert national du CEPAC a mis au point les questionnaires en collaboration avec les agents locaux. Différents questionnaires ont été établis pour chaque élément étudié, en anglais et en lusoga, la langue locale. Au fur et à mesure de l’enquête, les données recueillies sur le terrain ont été reportées sur les formulaires d’inventaire et retranscrites en anglais, sous l’autorité du CEPAC. La rédaction de l’inventaire et les mises à jour concernant l’avancement du projet, ont été régulièrement partagées avec le Comité de gestion de projet.

Les questionnaires comprenaient deux sections. La section A portait sur les métadonnées, tels les renseignements sur les personnes interviewées et leur intervieweur, et sur la manière de solliciter le consentementde l’interview et donc de son enregistrement. La section B contenait un large éventail de questions sur l’élément concerné : description, origines de la pratique, éléments matériels associés, modes de transmission, renseignements sur la participation des communautés, valeurs ou croyances attachées à la pratique, menaces pesant sur la pratique et la transmission de l’élément.

Ayant achevé les travaux sur le terrain à la fin de décembre 2010, le Comité de gestion de projet a organisé un atelier final à Jinja en 2011 pour faire le bilan de la composante ougandaise du projet et discuter du meilleur moyen de poursuivre l’exercice d’inventaire à l’échelle nationale. L’un des thèmes de discussion est de savoir comment stocker l’information – notamment les renseignements de nature confidentielle – et quel est le meilleur moyen de la rendre accessible au public.